

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 19 FEVRIER 2025 - N° 2025/08**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1<sup>ère</sup> ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 février 2025

Date d'affichage : 20 février 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Claire LEGER, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

**Excusées** : Annie CHARRASSIER (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER

**Absente** : Nathalie CHATEFAU

**Secrétaire de séance** : Ghislaine GUILLEMAIN

**OBJET** : Dossier patrimoine

**Attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la falaise sud du château de Montguyon suite à l'appel d'offres**

**Monsieur Le Maire de la commune de Montguyon,**

- **Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;
- **Vu** la délibération de délégation du Conseil municipal n° 2022/117 du 15 décembre 2022 ;
- **Vu** les dispositions du code de la commande publique ;
- **Considérant** le DCE N° 2024/Montguyon château falaise sud relatif au marché "Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la falaise Sud du château de Montguyon" établi par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- **Considérant** que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 10 décembre 2024 à 12h ;
- **Considérant** que trois candidatures sont parvenues :  
Atelier Remi Pottier (mandataire d'un groupement) situé 11 rue du Palais à SAINT MACAIRE (33490),  
Atelier d'Architecture Nathalie LAMBERT (mandataire d'un groupement) situé 59 Avenue de la République à BURIE (17770),  
SARL Architecture Patrimoine (mandataire d'un groupement conjoint) situé 60 rue Hoche à BORDEAUX (33200),
- **Considérant** le rapport d'analyse des trois candidatures et des trois offres du 12 décembre 2024 rédigé par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- **Considérant** la déclaration de la Commission d'appel d'offres du 12 décembre 2024 de la non recevabilité de la candidature de LAMBERT SARL D'ARCHITECTURE au regard du Code de la Commande Publique car elle ne respecte pas le règlement de consultation entre autre son article 5 « présentation de l'offre » (5.1 présentation du dossier d'offre : la pièce financière doit être envoyée sous format Excel ou calc sans modification de la structure du document sans ajout suppression, fusion de colonne ou de ligne) ;

**AR Prefecture**017-211702410-20250220-D20250208-DE  
Reçu le 20/02/2025**Grille de notation**

N°	Description	Pondération
1	Prix	55
2	Moyens humains affectés pour l'opération, qualifications et compétences détaillées des différents intervenants	10
3	Mémoire technique strictement propre à l'opération faisant apparaître la bonne compréhension des enjeux en proposant le mode opératoire spécifiques des interventions à réaliser	20
4	Respect de l'environnement	15
Pondération totale des critères d'attribution :		100

**Examen et notation des offres du 12 décembre 2024**

Après avoir débattu des caractéristiques (inconvenients et avantage des offres), la commission propose à l'autorité habilitée à signer la convention la notation et le classement suivant des offres présentées et demande que les deux candidats recevables soient sollicités pour une révision de leurs offres tarifaires :

	ARCHITECTURE PATRIMOINE	ATELIER REMI POTTIER	LAMBERT SARL D'ARCHITECTURE
Critère 1 : Prix (55 points)	55	45,11	0
Critère 2 : Moyens humains affectés à l'opération (10 points)	10	10	0
Critère 3 : Mémoire technique (20 points)	20	20	0
Critère 4 : Respect de l'environnement (15 points)	10	15	0
Note globale (100/100)	95	90,11	0
Rang de classement	1	2	

**Examen des offres du 17 janvier 2025 suite à la demande de révision tarifaire**

Après avoir analysé les deuxièmes offres tarifaires des deux candidatures et après avoir débattu, la commission propose à l'autorité habilitée, le classement suivant des offres présentées :

	ARCHITECTURE PATRIMOINE	ATELIER REMI POTTIER
Critère 1 : Prix (55 points)	55	41,8
Critère 2 : Moyens humains affectés à l'opération (10 points)	10	10
Critère 3 : Mémoire technique (20 points)	20	20
Critère 4 : Respect de l'environnement (15 points)	10	15
Note globale (100/100)	95	86,8
Rang de classement	1	2

## AR Prefecture

017-211702410-20250220-D20250208-DE  
Reçu le 20/02/2025

### Décision de la Commission concernant les offres :

La commission d'appel d'offres estime que l'offre présentée par ARCHITECTURE PATRIMOINE situé 60 rue Hoche à Bordeaux (33200) répond aux objectifs définis par la collectivité dans le dossier de consultation et à la demande de pièces complémentaires.

La commission d'appel d'offres propose donc que l'offre d'ARCHITECTURE PATRIMOINE situé 60 rue Hoche à Bordeaux (33200) soit retenue pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la falaise sud du château de Montguyon.

- **Considérant** que le crédit permettant cette dépense est inscrit au Budget Primitif 2025 ;

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

**Article 1er :** D'approuver le rapport d'analyse des candidatures et des offres (rapport du Maire) du 12 décembre 2024 et du 17 janvier 2025 (annexé à la présente délibération).

**Article 2 :** D'attribuer le marché "Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la falaise Sud du château de Montguyon" au candidat ayant remis l'offre répondant aux critères d'attribution, soit au cabinet ARCHITECTURE PATRIMOINE situé 60 rue Hoche à Bordeaux (33200) pour le montant de l'offre de 142 500,00€ HT soit 171 000,00€ TTC.

**Article 3 :** D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au Budget Primitif 2025.

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits**

**Ont signé au Registre les membres présents**

**Pour copie conforme**

**Le Maire,**

**Julien MOUCHEBOEUF**





**COMMUNE DE**

*Montguyon*

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

*RAPPORT DU MAIRE*

## **RAPPORT RELATIF AU CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

**Annexe à la délibération n° 2025/08 du 19 février 2025**

### **Objet :**

Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la falaise sud du château de Montguyon

### **Procédure :**

Procédure de mise en concurrence dite « ouverte » en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que des articles R. 1411-1 et suivant du même code et de l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 décembre 2006.

**Date d'envoi de l'avis d'appel à concurrence :** le 15 novembre 2024

**Date limite de dépôt des dossiers :** 10 décembre 2024 à 12h00

**Date limite de dépôt des pièces complémentaires :** 10 janvier 2025 à 12h00

### **1) Offres présentées**

#### **A. Phase de consultation**

En application de l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 décembre 2006, il a été décidé de mener une procédure dite « ouverte » dans laquelle les candidats remettront simultanément sur la plate-forme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) candidature et offre, la date limite de remise des offres étant fixée au 10 décembre 2024 et 10 janvier 2025 pour la remise des pièces complémentaires.

Conformément à l'article R. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la consultation a fait l'objet d'un appel à candidature publié dans l'édition du 19 novembre 2024 du journal Sud-Ouest (journal d'annonces légales).

#### **B. Examen des candidatures**

Lors de la réunion du 12 décembre 2024, la Commission d'appel d'offres, au regard des pièces présentées à l'appui de trois candidatures, a jugé qu'elles présentaient les garanties techniques et financières nécessaires pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la falaise sud du château de Montguyon.

<b>CANDIDATURE ATELIER REMI POTTIER</b>		
1	Garantie professionnelles et financières, nécessaires à l'exécution du contrat de concession au sens du Code de la Commande publique et de l'article L. 1411-5 du CGCT	OK
2	Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail	OK
3	L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'agilité des usagers devant le service public	OK
<b>PIECES DEMANDEES DANS LE CAHIER DE CONSULTATION</b>		
1	Une lettre de candidature datée et signée permettant d'identifier le candidat (nom, dénomination, adresse du siège, forme juridique) et accompagnée du pouvoir de la personne habilitée à déposer l'offre au nom du candidat	OK
2	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession, telle que prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016	OK
3	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes en application de l'article 45 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 sont exacts	OK
4	Copie du certificat attestant du respect des obligations fiscales et sociales, conformément au 2° de l'article 39 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession	OK
5	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat qu'il n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire, le cas échéant en transmettant la copie du ou des jugements sur le candidat se trouvant en situation de liquidation ou redressement judiciaire.	OK
6	Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat certifiant le respect par lui de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail	OK
7	Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait de k-bis) ou toute pièce justificative en tenant lieu	NON
8	Justification de la capacité économique et financière (production des 3 derniers exercices comptables disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, attestation d'assurance couvrant les risques civils et professionnels pertinents pour l'activité objet de la délégation, en cours de validité)	OK
9	Justifications de la capacité technique et professionnelle (note de présentation du candidat faisant ressortir notamment la composition du capital social, les statuts, le mode de gouvernance et la participation éventuelle d'élèves dans cette gouvernance, liste des principales références pertinentes de service fournis au cours des 3 dernières années par le candidat en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, pour des missions similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation et une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement et dédié à la qualité pendant les 3 dernières années)	OK

<b>CANDIDATURE ARCHITECTURE PATRIMOINE (Denis BOULANGER)</b>		
1	Garantie professionnelles et financières, nécessaires à l'exécution du contrat de concession au sens du Code de la Commande publique et de l'article L. 1411-5 du CGCT	OK
2	Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail	OK
3	L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'agilité des usagers devant le service public	OK
<b>PIECES DEMANDEES DANS LE CAHIER DE CONSULTATION</b>		
1	Une lettre de candidature datée et signée permettant d'identifier le candidat (nom, dénomination, adresse du siège, forme juridique) et accompagnée du pouvoir de la personne habilitée à déposer l'offre au nom du candidat	OK
2	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession, telle que prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016	OK
3	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes en application de l'article 45 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 sont exacts	OK
4	Copie du certificat attestant du respect des obligations fiscales et sociales, conformément au 2° de l'article 39 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession	OK
5	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat qu'il n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire, le cas échéant en transmettant la copie du ou des jugements sur le candidat se trouvant en situation de liquidation ou redressement judiciaire.	OK
6	Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat certifiant le respect par lui de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail	OK
7	Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait de k-bis) ou toute pièce justificative en tenant lieu	
8	Justification de la capacité économique et financière (production des 3 derniers exercices comptables disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, attestation d'assurance couvrant les risques civils et professionnels pertinents pour l'activité objet de la délégation, en cours de validité)	OK
9	Justifications de la capacité technique et professionnelle (note de présentation du candidat faisant ressortir notamment la composition du capital social, les statuts, le mode de gouvernance et la participation éventuelle d'élèves dans cette gouvernance, liste des principales références pertinentes de service fournis au cours des 3 dernières années par le candidat en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, pour des missions similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation et une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement et dédié à la qualité pendant les 3 dernières années)	OK

<b>CANDIDATURE LAMBERT SARL D'ARCHITECTURE</b>		
1	Garantie professionnelles et financières, nécessaires à l'exécution du contrat de concession au sens du Code de la Commande publique et de l'article L. 1411-5 du CGCT	OK
2	Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail	OK
3	L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'agilité des usagers devant le service public	OK
<b>PIECES DEMANDEES DANS LE CAHIER DE CONSULTATION</b>		
1	Une lettre de candidature datée et signée permettant d'identifier le candidat (nom, dénomination, adresse du siège, forme juridique) et accompagnée du pouvoir de la personne habilitée à déposer l'offre au nom du candidat	OK
2	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession, telle que prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016	OK
3	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes en application de l'article 45 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 sont exacts	OK
4	Copie du certificat attestant du respect des obligations fiscales et sociales, conformément au 2° de l'article 39 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession	OK
5	Déclaration sur l'honneur datée et signée du candidat qu'il n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire, le cas échéant en transmettant la copie du ou des jugements sur le candidat se trouvant en situation de liquidation ou redressement judiciaire.	OK
6	Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat certifiant le respect par lui de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du Travail	OK
7	Justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait de k-bis) ou toute pièce justificative en tenant lieu	
8	Justification de la capacité économique et financière (production des 3 derniers exercices comptables disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, attestation d'assurance couvrant les risques civils et professionnels pertinents pour l'activité objet de la délégation, en cours de validité)	OK
9	Justifications de la capacité technique et professionnelle (note de présentation du candidat faisant ressortir notamment la composition du capital social, les statuts, le mode de gouvernance et la participation éventuelle d'élèves dans cette gouvernance, liste des principales références pertinentes de service fournis au cours des 3 dernières années par le candidat en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, pour des missions similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation et une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement et dédié à la qualité pendant les 3 dernières années)	OK

**C. Examen des offres**

Lors de la réunion du 12 décembre 2024, la Commission d'appel d'offres a considéré que les trois candidatures étaient recevables ou l'études des offres :

- ATELIER POTTIER (tel : 0663148298 mail : [contact@atelier-remi-pottier.fr](mailto:contact@atelier-remi-pottier.fr) )
- ARCHITECTURE PATRIMOINE situé 60 rue Hoche à Bordeaux (33200) représenté par Monsieur Denis BOULANGER (tel : 0556085035 mail : [contact@architecturepatrimoine.fr](mailto:contact@architecturepatrimoine.fr) )
- LAMBERT SARL D'ARCHITECTURE situé 59 avenue de la République à Burie (17770) représenté par Madame Nathalie LAMBERT (mail : [mp.lambertarchitectes@orange.fr](mailto:mp.lambertarchitectes@orange.fr) )

**2) Examen des offres****A. Critère d'analyse des offres**

En application de l'article 6 du règlement de consultation, les offres des candidats ont été appréciées par application des critères figurant dans la grille de notation suivante :

N°	Description	Pondération
1	Prix	55
2	Moyens humains affectés pour l'opération, qualifications et compétences détaillées des différents intervenants	10
3	Mémoire technique strictement propre à l'opération faisant apparaître la bonne compréhension des enjeux en proposant le mode opératoire spécifiques des interventions à réaliser	20
4	Respect de l'environnement	15
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Les candidats seront notés pour chaque critère d'attribution selon la règle suivante :

- Le prix
- Les moyens humains
- Le mémoire technique
- Le respect de l'environnement

Les documents fournis à l'appui des offres présentées par les trois candidats ont fait l'objet d'une étude sur la base de ces critères par la commission d'appel d'offres.

**B. Critères d'analyse de la qualité des offres (technique, moyens humains et respect de l'environnement)**

Cette évaluation représente un total de 45 points. En application de l'article 6 du règlement de consultation, elle doit être déterminée en fonction de la valeur technique et la qualité financière du dossier de candidature.

**Rappel des missions attendues – Obligations et responsabilités générales**

Les missions confiées au maître d'œuvre :

- Etudes Avant-projet
- Etudes de projet
- Assistance pour la passation du ou des contrats
- Visa des études d'exécution et de synthèse lorsqu'elles sont réalisées intégralement par les entreprises
- Etudes d'exécution dans le cas où la mission visa des études d'exécution et de synthèse est réduite à un visa partiel des études d'exécution et de synthèse réalisées par les entreprises
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux
- Assistance portée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement

Mission complémentaire :

- Ordonnancement, pilotage et coordination

Le contenu détaillé de chacune des missions confiées au maître d'œuvre figure au sein des documents de la consultation.

**Compétences et composition obligatoires :**

**Architecte mandataire :**

S'agissant d'un monument historique inscrit, un architecte du patrimoine n'est pas exigé mais cette compétence serait un atout dans la composition du groupement.

Il est loisible de présenter un groupement avec un architecte mandataire et des bureaux d'études spécialisés en assistance.

- **Un économiste ayant démontré son expérience en monument historique**
- **Un bureau d'études spécialisé en monument historique**
- **Un géotechnicien**

**Coût prévisionnel des travaux fixé par le maître d'ouvrage**

Le maître d'œuvre s'engage durant l'avancement des études, à vérifier que le projet et l'ensemble des prestations qu'il comporte, s'inscrivent dans le respect de son engagement au niveau du coût prévisionnel des travaux.

**C. Critères d'analyse de la qualité des offres (prix)**

Cette évaluation représente un total de 55 points. Elle doit être déterminée en fonction de la valeur financière du dossier de candidature.

**Examen et notation des offres au regard de la cohérence technique et financière**

Les documents techniques fournis ainsi que les chiffrages financiers des propositions présentes par :

- ATELIER REMI POTTIER situé 11 rue du Palais à Saint-Macaire (33490) représenté par Monsieur Rémi POTTIER (tel : 0663148298 mail : [contact@atelier-remi-pottier.fr](mailto:contact@atelier-remi-pottier.fr) )
- ARCHITECTURE PATRIMOINE situé 60 rue Hoche à Bordeaux (33200) représenté par Monsieur Denis BOULANGER (tel : 0556085035 mail : [contact@architecturepatrimoine.fr](mailto:contact@architecturepatrimoine.fr) )

sont cohérents. Les éléments présentés ont été étudiés par rapport au cahier des charges par la commission d'appel d'offres réunie le 12 décembre 2024.

En revanche, la candidature de LAMBERT SARL D'ARCHITECTURE situé 59 avenue de la République à Burie (17770) représenté par Madame Nathalie LAMBERT (mail : [mp.lambertarchitectes@orange.fr](mailto:mp.lambertarchitectes@orange.fr) ) n'est pas recevable. Elle ne respecte pas le règlement de consultation entre autre son article 5 Présentation de l'offre (5.1 présentation du dossier d'offre : La pièce financière doit être envoyée sous format Excel ou calc sans modification de la structure du document (aucun ajout, suppression, fusion de colonne ou de ligne).

Au vu des documents déposés sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr), la Commission d'appel d'offres estime que les garanties juridiques, techniques et financières présentées par ATELIER REMI POTTIER et ARCHITECTURE PATRIMOINE sont suffisantes pour pouvoir étudier les offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la falaise sud du château de Montguyon.

	ARCHITECTURE PATRIMOINE	ATELIER REMI POTTIER	LAMBERT SARL D'ARCHITECTURE
Critère 1 : Prix (55 points)	55	45,11	0
Critère 2 : Moyens humains affectés à l'opération (10 points)	10	10	0
Critère 3 : Mémoire technique (20 points)	20	20	0
Critère 4 : Respect de l'environnement (15 points)	5	15	0
Note globale (100/100)	90	90,11	0
Rang de classement	2	1	

Elle décide donc d'accepter les offres suivantes :

- ARCHITECTURE PATRIMOINE
- ATELIER REMI POTTIER

La commission d'appel d'offres n'avait pas pris de décision le 12 décembre 2024 et avait décidé de solliciter les deux candidats recevables par le biais de la plate-forme [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) afin qu'ils transmettent une nouvelle financière revue à la baisse.

La notion de pièces complémentaires a été déposée le 13 décembre 2024 sur la plate-forme [www.marches-securises.de](http://www.marches-securises.de) dans l'onglet « pièces complémentaires ».

L'échéance de dépôt de la nouvelle offre financière par les deux candidats finalistes était fixée au 10 janvier 2025 à 12 heures.

Les dossiers remis par les candidats ont été examinés par les membres de la commission d'appel d'offres le 17 janvier 2025.

Après avoir débattu le 17 janvier 2025, la commission propose à l'autorité habilitée, le classement suivant des offres présentées :

	ARCHITECTURE PATRIMOINE	ATELIER REMI POTTIER
Critère 1 : Prix (55 points)	55	41,8
Critère 2 : Moyens humains affectés à l'opération (10 points)	10	10
Critère 3 : Mémoire technique (20 points)	20	20
Critère 4 : Respect de l'environnement (15 points)	10	15
Note globale (100/100)	95	86,8
Rang de classement	1	2

**B. Décision de la Commission concernant les offres**

La commission d'appel d'offres estime que l'offre présentée par ARCHITECTURE PATRIMOINE situé 60 rue Hoche à BORDEAUX (33200) répond aux objectifs définis par la collectivité dans le dossier de consultation et à la demande de pièces complémentaires (révision tarifaire).

La commission d'appel d'offres propose donc qu'ARCHITECTURE PATRIMOINE situé 60 rue Hoche à BORDEAUX (33200) soit retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité de la falaise sud du château de Montguyon.

Montguyon, le 20 janvier 2025

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

